

Commune de VINASSAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 17 décembre 2025

Le 17 décembre 2025 à 18h00, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.

Présents :

ALDEBERT Didier, ACACIO Nathalie, ARTAUD Stéphane, AYMAR Patrick, BARRAU Sylvie, CABROL Christian, CODINA Emmanuelle, DELBOSC Jean-Pierre, FERAL Sophie, FOURGOUS Anne-Marie, FRATICOLA Gérard, FUERTES Victor, GARCIA Gérard, GRANAL Gilles, IMBERNON Marie, KOPEC Valérie, LAMBOURSAIN Séverine, MITAINE Katia, OURNAC Jean-Louis, RESSEGUIER Nadine, SENEGRAS Michel.

Procurations :

MATUTANO Céline à FERAL Sophie.

Excusé :

QUENTIN Lopez.

Secrétaire de séance :

FUERTES Victor.

Date remise convocation et affichage	
11/12/2025	

Nombre de membres		
Membres Du CM	Présents	Votes
23	21	18

Vote		
Pour	Contre	Abstention
18	0	0

**N° 2025-042 Remboursement des frais du 107<sup>ème</sup> Congrès des Maires.**

Monsieur le Maire,

- Rappelle que des conseillers municipaux ont participé au 107<sup>ème</sup> Congrès des Maires de France qui a eu lieu du 18 au 20 novembre 2025.

Il est proposé de donner mandat spécial :

- A monsieur le Maire, Didier ALDEBERT.
- A la conseillère municipale, Séverine LAMBOURSAIN.
- Au conseiller municipal, Patrick AYMAR.
- Au conseiller municipal, Christian CABROL.

Demande au Conseil Municipal de délibérer.

Rappelle aux 4 élus concernés qu'ils ne doivent pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE** mandat spécial aux élus énoncés ci-dessus (articles L.2123-18, R 2123-22-1 et L. 5211-14 du CGCT), dans le cadre d'un déplacement à Paris pour le 107<sup>ème</sup> congrès des Maires de France, qui s'est déroulé du 18 au 20 novembre 2025.
- **AUTORISE** la prise en charge des frais avancés liés à ce déplacement sur présentation des justificatifs de dépenses.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Le Maire,  
**Didier ALDEBERT**

  
